
Politique linguistique

1. Généralités

Il incombe à Orienteering New Brunswick (ONB) d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de bilinguisme efficace qui lui permettra d'offrir des services à ses membres dans la langue officielle de leur choix.

L'équipe d'ONB déploie tous les efforts possibles pour atteindre son objectif d'offrir des documents dans les deux langues officielles et d'être en mesure de fournir à la communauté des orienteuses et orienteurs ainsi qu'à la population des services dans les deux langues officielles.

2. Définitions

Langues officielles Les langues officielles du Nouveau-Brunswick telles qu'elles sont décrites dans la *Loi sur les langues officielles* (L.N.-B. 2002, ch. O-0.5) (c.-à-d. le français et l'anglais).

3. Politique

Orienteering New Brunswick s'efforcera de faire ce qui suit :

- Encourager les membres à utiliser la langue officielle de leur choix lors des réunions et des activités d'ONB.
- Encourager les membres à communiquer avec ONB dans la langue officielle de leur choix.
- Répondre à la correspondance dans la langue officielle dans laquelle elle a été reçue.
- Offrir des communications bilingues aux orienteuses et orienteurs par l'entremise de la liste de diffusion de courriels.
- Assurer la communication dans les deux langues officielles lors des événements, y compris les consignes d'introduction présentées aux orienteuses et orienteurs.
- Publier les coordonnées disponibles sur le site Web dans les deux langues officielles.
- Considérer les besoins linguistiques lors de l'affichage des postes de bénévoles au sein du conseil d'administration.

Puisqu'il y a des symboles internationaux dans toutes les cartes des courses d'orientation, il n'est pas nécessaire d'utiliser une langue particulière dans la conception des cartes. Les légendes et autres éléments fixes des cartes doivent être présentés dans les deux langues officielles.

Tous les documents officiels d'Orienteering New Brunswick ne feront autorité que dans la langue dans laquelle ils ont été rédigés, à moins que la version traduite ait été produite par un traducteur professionnel ou une personne qualifiée dans la langue cible ou qu'elle n'ait été approuvée par le conseil d'administration.

Les priorités relatives aux services bilingues sur le site Web sont les suivantes :

- a. Coordonnées des personnes-ressources
- b. Formulaire d'inscription aux événements et renonciations
- c. Constitution et règlements administratifs
- d. Guide des politiques en matière de sport sécuritaire d'ONB
- e. Autres politiques

Chronologie de la politique	
Approbation	Mai 2023
Date de la prochaine révision	
Dates d'approbation de la révision	